

À LA UNE



**Communiqué
de presse**



Projet de loi-cadre Transports

L'ALERTE DE LA CGF SUR LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

La CGF appelle à privilégier une trajectoire de décarbonation pragmatique & atteignable

Alors que la Commission du développement durable de l'Assemblée nationale vient d'adopter le projet de loi - cadre Transports et dans l'attente de la date de l'examen en séance publique, la CGF s'est fortement mobilisée et a appelé les parlementaires à ne pas se lancer dans une surenchère punitive, notamment dans le cadre de l'article 18 qui prévoit une trajectoire progressive de recours à des poids lourds à émission nulle sur la période 2026-2035, applicable aux plus gros donneurs d'ordre.

Le texte tel que modifié par les députés comporte de nombreuses dispositions qui affecteront le commerce de gros (compte propre et compte d'autrui), et ce malgré une forte mobilisation de la CGF auprès des députés et de la rapporteure du texte, Olga Givernet, qui nous a auditionnés.

Parmi les nombreux points d'inquiétudes :

- L'augmentation du taux plafond du versement mobilité ;
- L'extension de la trajectoire d'électrification des poids lourds au compte propre, calculée à partir de la facturation énergétique ;
- Le recentrage de la trajectoire sur les seuls poids lourds, alors que la CGF avait réussi au Sénat à l'élargir aux VUL ;
- L'anticipation d'un an de la fin de la trajectoire (2035 au lieu de 2036) et relèvement du taux initial à 1 % dès 2027 (au lieu de 0,5 %) ;
- L'extension de la trajectoire à l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics dans leurs marchés de transport de marchandises ;
- La création d'une trajectoire imposant aux donneurs d'ordre une part minimale de recours au fret ferroviaire, exprimée en part de facturation annuelle, de 0,5 % en 2027 à 30 % en 2036 ;

- La création d'une amende administrative à compter de 2030 en cas de non-respect de la trajectoire, avec une exemption possible en cas de compensation par le ferroviaire ou le fluvial ;
- La création d'une amende en cas de non-respect des obligations de reporting ;
- La suppression des dispositions précisant dans quelles conditions le recours au transport ferroviaire ou fluvial permettrait de satisfaire à l'obligation prévue à l'article 18 ;
- La modification de l'indexation carburant.

C'est pour cette raison que la CGF a demandé, en urgence, un rendez-vous auprès de Matignon et du ministre des Transports et a diffusé un communiqué de presse pour formuler des propositions d'évolution du texte.

Dans la perspective de l'examen du texte en séance publique (aucune date n'est connue à ce stade), la CGF continue sa mobilisation auprès des cabinets ministériels et des parlementaires sur le sujet afin de limiter l'impact du projet de loi pour les entreprises du commerce de gros.

Communiqué de presse CGF
1er juillet 2026

INSTITUTIONNEL



Délais de paiement : audition de la CGF au Sénat

Alors que la PPL Rietmann sur les retards de paiement veut introduire des sanctions sévères pour les retards de paiement des entreprises, la CGF, le MEDEF, la CPME, la FNTP, la FEP, la FFB, le SNRC, et le GPS ont sollicité un échange avec le sénateur auteur du texte. Cette rencontre s'est tenue le mardi 30 juin au Sénat.

À cette occasion, le collectif a attiré l'attention sur la gravité des retards de paiement dans la sphère publique. Ces pratiques fragilisent les entreprises et pénalisent l'ensemble de l'économie, alors même qu'elles ne font l'objet ni de contrôles effectifs ni de mécanismes de sanction.

Face à ce constat, les organisations patronales ont formulé plusieurs propositions afin de répondre à ce problème majeur :

- Revoir l'assiette de calcul du plafond de l'amende prévue à 1% du CA mondial pour non-respect des délais de paiement entre entreprises et dont le recours devrait être davantage encadré (notamment en étant soumis à la validation de la direction générale de la DGCCRF) ;
- Mettre en place un dispositif de contrôle et un régime de sanction pour les retards de paiement des pouvoirs adjudicateurs et, en attendant, rendre obligatoire la publication d'un rapport annuel sur les délais de paiement des acteurs publics par la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes, afin d'assurer transparence et suivi ;
- Permettre la résiliation par le titulaire d'un marché public en cas d'impayés, après mise en demeure restée infructueuse pendant 30 jours avec remboursement par l'acheteur public des frais engagés et indemnisation des préjudices subis ;
- Systématiser le versement d'avances dans les marchés publics à des niveaux adaptés et significatifs, comme le permet le droit existant ;
- Rendre effectif le paiement automatique de droit des intérêts moratoires dus aux entreprises ;
- Permettre aux entreprises de compenser les créances impayées de pouvoirs adjudicateurs avec leurs dettes fiscales.

La mobilisation se poursuivra afin de rétablir l'équité, d'apporter des garanties concrètes aux entreprises, quelle que soit la nature des marchés publics concernés, et de restaurer une relation de confiance indispensable au bon fonctionnement de l'économie.

Retrouvez le communiqué de presse commun envoyé par les organisations patronales sur le sujet il y a quelques semaines.

Communiqué de presse - Retards de paiement 1er juin 2026



Report de la REP - Emballages professionnels : une bonne nouvelle pour la CGF et ses adhérents

Mathieu Lefèvre a annoncé la semaine dernière le report de la REP-Emballages professionnels dont la date de mise en application était initialement prévue au 1er juillet 2026. La CGF salue cette décision pour laquelle elle se mobilise depuis plusieurs mois à la demande de ses adhérents.

Cela va permettre pour les entreprises une mise en œuvre plus sereine. Il est en effet essentiel pour les entreprises de disposer de tous les éléments (barème des éco-contributions, définition stabilisée des emballages et du producteur ...) avant l'entrée en application de la nouvelle réglementation.

L'objectif ? Répondre collectivement au véritable enjeu de la REP-EP : favoriser la réutilisation et le recyclage des emballages et des déchets pour contribuer à développer l'économie circulaire et éviter de mettre en non-conformité les entreprises.

Même si la date du report n'est pas connue pour le moment, la CGF a appelé dans un courrier adressé au premier ministre avec d'autres organisations professionnelles à un report au 1er janvier 2027.



Filières REP : participation de la CGF au colloque dédié organisé par Le Trombinoscope

La CGF a participé au colloque organisé par Le Trombinoscope « Filières REP : performance, gouvernance et prévention, vers un modèle durable et efficace » au Sénat.

Les échanges des quatre tables rondes ont mis en évidence plusieurs points :

- la nécessité de réformer et renforcer la gouvernance des filières REP,
- le besoin d'une plus grande transparence sur les données et les financements,

- le besoin d'une stabilité réglementaire,
- une nécessaire vision industrielle de long terme.

Les participants ont insisté sur les progrès qu'ont permis l'application des filières : création de filières de recyclage et de réincorporation de matière en France, encouragement au réemploi et à la réutilisation et atteinte des objectifs européens.

Marta de Cidrac, sénatrice des Yvelines, a conclu la matinée en appelant à faire monter ce sujet au plus haut niveau politique afin d'engager une véritable réforme en profondeur. Elle a également évoqué le besoin d'intégrer les consommateurs dans la réflexion et de réfléchir à la publicité qui pousse à la consommation.

VIE DE LA CGF



Revivez en images et en vidéo les temps forts de l'AG 2026 de la CGF !

Le 23 juin, l'Assemblée générale de la CGF a réuni près de 200 participants et a mis à l'honneur la résilience du commerce de gros dans un contexte marqué par une inflation de réformes sans précédent.

Retrouvez en images et en vidéo les temps forts de cette journée !

[Revivez l'AG de la CGF en images](#)

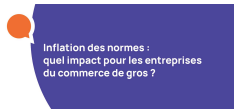


Intervention vidéo de Serge Papin

À l'occasion de notre Assemblée Générale le 23 juin dernier, Serge Papin ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat, s'est adressé en vidéo aux adhérents de la CGF.

Dans son intervention, le ministre a salué la fonction essentielle du métier de grossiste : "Relier les producteurs aux professionnels, relier les territoires, relier les entreprises [...]. Dans une économie où tout s'accélère, ceux qui savent créer du lien deviennent plus indispensables que jamais [...]. Merci pour votre engagement".

[Vidéo](#)



Le commerce gros face au poids des réformes : le témoignage des professionnels

En introduction de la table ronde consacrée à l'inflation des réformes et leurs impacts pour les entreprises du commerce de gros, une vidéo donnait la parole aux professionnels du secteur, membres des fédérations adhérentes de la CGF. Compétitivité, asphyxie réglementaire, fiscalité complexifiée, complexité administrative ... retrouvez les témoignages des grossistes sur le terrain !

Vidéo



Une année au cœur des fédérations adhérentes à la CGF

A l'occasion de l'AG statutaire qui s'est tenue le 23 juin au matin, les fédérations adhérentes à la CGF ont été mises à l'honneur dans une vidéo revenant sur les temps forts de l'année.

Les 31 fédérations adhérentes de la CGF représentent l'ensemble des activités du commerce de gros : alimentaire et agricole, automobile, bâtiment, santé, presse, fournitures industrielles, électronique, produits manufacturés. Un collectif soudé qui s'engage au quotidien au service de la compétitivité et de l'attractivité du secteur.

Les avancées de notre Confédération se construisent collectivement au sein de nos instances de gouvernance et de nos Commissions de travail. Elles réunissent des membres engagés qui partagent les réalités terrain pour élaborer des positions opérationnelles au service de la profession.

Un grand merci à toutes les fédérations adhérentes pour leur confiance, leur engagement et leur contribution active au sein de la CGF !

Vidéo



Présentation du commerce de gros : un secteur essentiel au cœur de notre quotidien !

Derrière chaque produit, il y a un grossiste ! Avec 1 million de salariés, 160 000 entreprises - dont 20 000 GE, ETI et PME - et près de 65 000 recrutements par an, le commerce de gros contribue à l'attractivité de l'économie et des territoires.

Retrouvez dans cette vidéo les spécificités du secteur et de nos métiers !

Vidéo



Rapport d'activité 2025-2026 : la CGF mobilisée sur tous les fronts au service des grossistes

Face à une année marquée par l'accumulation des contraintes fiscales et réglementaires, la CGF a publié son rapport d'activité 2025-2026, reflet d'une mobilisation continue au service de la compétitivité du commerce de gros.

Dans un contexte économique et international tendu, la CGF a obtenu plusieurs avancées majeures pour la profession : la simplification et le report du règlement européen sur la déforestation, abandon de l'élargissement de la TASCOM aux entrepôts logistiques, suppression de la taxe plastique, maintien de la fiscalité actuelle sur le B100 et encore récemment, l'annonce du nouveau report de la mise en place de la REP-EP ...

Le rapport revient également sur la feuille de route de la CGF pour les prochains mois : défendre un cadre réglementaire soutenable, renforcer la représentativité de la Confédération, consolider son rôle de référent économique, accroître l'attractivité du secteur et développer encore plus l'offre de service pour accompagner les adhérents.

Téléchargez le RA 2025/2026

L'ACTUALITÉ DES FEDERATIONS



Bienvenue à Arthur Arlaud, nouveau Délégué général de la CSRP

La CGF adresse ses félicitations à Arthur Arlaud, qui a pris ses fonctions le 15 juin dernier en tant que Délégué Général de la CSRP (Chambre Syndicale de la Répartition pharmaceutique).

Il succède à Emmanuel Déchin, qui a porté pendant vingt ans les intérêts et la voix du secteur de la répartition pharmaceutique, contribuant à faire reconnaître sa singularité et à l'ancrer comme un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics et de l'ensemble de ses partenaires.

Arthur Arlaud aura à cœur de faire valoir la pleine valeur des services rendus par les répartiteurs et la place centrale de la répartition dans la chaîne de distribution du médicament.

Le secteur de la répartition pharmaceutique et ses 11 000 collaborateurs garantissent chaque jour sur l'ensemble du territoire l'égal accès aux médicaments à tous, à tout moment, y compris dans les zones les plus reculées. Les répartiteurs pharmaceutiques traitent quotidiennement 6 millions de boîtes et approvisionnent les 20 000 pharmacies du pays. Dans un contexte où l'accès aux soins et la sécurisation de l'approvisionnement en médicaments s'imposent comme des priorités nationales, ils constituent un maillon essentiel de la santé publique.

[A propos de la CSRP](#)



Retour sur le CDA organisé par la FEDA le 24 juin

Le 24 juin dernier, la FEDA a réuni plus de 150 personnes au Club de la Distribution Automobile pour une thématique spéciale "Avenir de la réparation". Deux tables rondes ont mis en lumière les défis auxquels est confronté le secteur.

En mécanique, le retard des formations face à l'électrification crée un risque de décrochage technique. En carrosserie, les mutations des process imposées par les contraintes économiques et environnementales font peser un risque de décrochage managérial.

Les intervenants ont pu apporter des réponses concrètes à ces enjeux cruciaux pour nos métiers.

[A propos de la FEDA](#)

TRANSPORT ET LOGISTIQUE



IA et supply chain : la CGF publie un guide pratique pour le commerce de gros

Sous l'égide de la Commission Transport & Logistique, la CGF a organisé au 1er semestre 2026 deux ateliers consacrés à l'apport de l'IA dans les fonctions supply chain des entreprises du commerce de gros. Ces travaux, animés par AI Cargo Foundation, ont donné naissance à un guide pratique destiné aux dirigeants et responsables opérationnels.

Aligné avec le guide de référence de France Logistique et dans le cadre du plan gouvernemental « Osez l'IA », ce document identifie les principaux cas d'usage de l'IA pour :

- accélérer les traitements,
- optimiser les ressources
- accompagner la transformation logistique des entreprises.

Il présente aussi les avantages et limites des solutions disponibles, les bonnes questions à se poser avant de se lancer, ainsi qu'un ensemble de bonnes pratiques et de ressources utiles. Retrouvez dans ce guide les 12 étapes clés avant de démarrer un projet IA.

Guide IA

AFFAIRES ÉCONOMIQUES



Facturation électronique : la CGF accompagne ses adhérents

Dans le cadre de la réforme de la facturation électronique, qui interviendra au 1er septembre 2026, la CGF a élaboré, en collaboration avec le ministère de l'Économie et des Finances, un guide pratique pour accompagner les entreprises dans leur préparation à l'échéance du 1er septembre 2026.

Fruit de plusieurs mois de travail, ce guide en 12 étapes permet de mieux comprendre les enjeux et les modalités de mise en œuvre de la réforme, en abordant notamment son champ d'application, les notions de facturation électronique, d'e-invoicing et d'e-reporting, ainsi que le rôle des plateformes agréées et des logiciels de facturation.

Conçu comme un outil opérationnel, il détaille également les actions à engager dès à présent pour anticiper cette évolution majeure et sécuriser les processus de facturation et de paiement.

Un webinaire dédié est organisé par le CGF le 9 juillet prochain. Inscrivez-vous [ICI](#) !

SOCIAL



Emploi des salariés expérimentés : un webinaire pour outiller les entreprises

Le 30 juin dernier, la CGF a organisé un webinaire en partenariat avec l'APEC, consacré au thème « Emploi des salariés expérimentés : décryptage juridique et outils pratiques ».

Pour rappel, la branche du commerce de gros est particulièrement concernée par ces enjeux : en 2024, 16,9 % des salariés étaient âgés de 55 ans et plus, et 24,8 % avaient entre 45 et 54 ans.

Ce moment était l'occasion de faire le point sur les nouvelles obligations issues de la loi du 24 octobre 2025, abordant notamment la négociation sur le sujet et le contrat de valorisation de l'expérience (CVE).

Au-delà du cadre légal, les échanges ont porté sur les leviers concrets à la disposition des entreprises et des services RH : diversification des méthodes de recrutement (recrutement sans CV, immersion professionnelle), lutte contre les biais liés à l'âge, développement du tutorat intergénérationnel, aménagement des conditions de travail et anticipation des fins de carrière.

Le support de présentation est consultable pour les adhérents sur le site CGF.

[Présentation \[Adhérents\]](#)

WEBINAIRES CGF



Mardi 7 juillet - Webinaire CGF sur les contrats d'achat d'électricité

La CGF propose un webinaire le 7 juillet sur le contrat d'achat d'électricité, élément clé de la réussite de l'électrification de ses transports. Au programme de ce webinaire animé par le cabinet Sirenergies :

- L'augmentation des volumes de consommation liés à l'électrification de la flotte ;
- L'optimisation des temps de recharge ;
- La cohérence importante de la formule de prix ;
- L'intérêt du spot ;
- Les prix de marchés actuels.

[Inscriptions \[Adhérents\]](#)



Jeudi 9 juillet - Webinaire CGF consacré à la facturation électronique

À la suite des webinaires consacrés à la facturation électronique qui se sont tenus ces derniers mois, et compte tenu du vif intérêt suscité ainsi que des nombreuses demandes reçues, nous avons le plaisir de vous proposer une nouvelle session, organisée exclusivement en visioconférence.

Au programme :

- Comprendre les enjeux de la réforme de la facturation électronique ;
- Identifier les nouvelles obligations applicables aux entreprises ;
- Mesurer les impacts opérationnels ;
- Préparer les actions à engager pour être prêt au 1er septembre 2026.

Présenté par Pierre Perroy, Directeur des affaires économiques et fiscales de la CGF.

[Inscriptions \[Adhérents\]](#)

SAVE THE DATE



Rendez-vous les 26 et 27 août pour la REF 2026 du MEDEF !

Les 26 et 27 août 2026, la REF du MEDEF revient dans les allées de Roland-Garros pour deux journées riches en échanges, rencontres et réflexions.

Pour cette 8ème édition, qui aura pour thème « Le Courage », #LaREF26 portera une ambition renforcée : rassembler plus largement encore celles et ceux qui font vivre l'économie française, dans un format toujours plus riche, plus fluide et plus ouvert.

Pendant deux jours, la REF réunira entrepreneurs, dirigeants, responsables publics, représentants des territoires, fédérations professionnelles, partenaires, journalistes et acteurs de la société civile autour des grands débats économiques, sociaux et démocratiques qui structureront la rentrée.

[Infos et inscriptions](#)



Séminaire social de la CGF : rendez-vous le 6 octobre !

La CGF organisera son séminaire social annuel le 6 octobre prochain à Paris à destination des fédérations et entreprises relevant de la CCN 3044.

Cette édition sera consacrée au thème de la prévention, de l'inclusion et de l'égalité, des enjeux majeurs pour les entreprises de la branche, dans une logique d'accompagnement et de partage de bonnes pratiques. Le programme, accompagné du lien d'inscription, sera communiqué fin juin.



Rendez-vous le 9 décembre pour la 5ème journée de la filière logistique et transport de marchandises

France Logistique, dont la CGF est membre fondateur, organisera le 9 décembre prochain la 5ème journée de la filière logistique et transport de marchandises.

Rendez-vous de référence pour croiser les regards des acteurs économiques, élus, think tanks, chercheurs, journalistes et représentants des institutions publiques sur le futur de la filière logistique et transport de marchandises, cette édition abordera notamment les thèmes de la compétitivité économique, responsabilité climatique et souveraineté logistique à quelques mois des échéances électorales de 2027.

Plus d'infos sur France Logistique



CGF

Confédération des
Grossistes de France



Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous directement à cgf@cgf-grossistes.fr.